

Fonds Ariste Wouters.

Des jeunes, des familles, du talent !

Ariste Wouters a été le fer de lance de multiples activités orientées vers les jeunes en Ourthe-Amblève. Dans cette région rurale et semi-rurale où d'aucuns pensent que la jeunesse est préservée de tous les maux réservés aux grandes villes, il a eu l'audace de mettre en place des structures alors inexistantes sur ce territoire. D'abord une maison de jeunes en 1982, gérée bénévolement par lui-même et ses proches, puis les premiers subsides, puis petit à petit, d'autres projets voient le jour.

Le centre de ses préoccupations est repris dans la charte suivante

TOUTE PERSONNE A DROIT A ETRE :

Respectée

- * quelles que soient ses opinions, pour autant qu'elles ne soient pas en opposition avec la déclaration universelle des droits de l'homme.
- * dans ses différences sociales, familiales, culturelles, économiques...

Accueillie et écoutée

- * 24h sur 24
- * Confidentiellement

Rencontrée humainement

- * En valorisant ses potentialités

LE TRAVAIL DE L'INTERVENANT FAVORISERA :

- * La création de liens de solidarité
- * L'autonomie de la personne
- * La (re)construction du lien social
- * Le bien-être

Avec le but de rendre à la personne du pouvoir sur sa vie dans le refus de toute forme d'exclusion.

Dans cet esprit et afin de perpétuer son action et sa mémoire, sa famille et ses amis ont décidé de créer un fonds qui est voué à encourager des actions en Ourthe-Amblève, à destination des enfants, des jeunes et des familles les plus fragilisées.

Vous :

- ✓ Etes une asbl ou une association de fait
- ✓ Menez des activités en région Ourthe-Amblève, dans une de ses communes, de ses villages ou de ses quartiers.

NB : Les associations nées de l'action d'Ariste Wouters ne participent pas au présent appel à projet

Votre projet :

- ✓ Est à destination d'enfants, de jeunes et de familles fragilisées d'Ourthe-Amblève
- ✓ Rencontre les principes de la charte développée ci-dessus

Le financement :

Le Fonds Ariste Wouters offre au promoteur de projet un soutien de 2.500 €. Cette somme permettra le développement d'un projet spécifique et ne devra pas servir à financer les activités habituelles de l'association.

Le lauréat devra fournir la preuve de la dépense effective de cette somme, par la présentation d'une comptabilité simple et tenir à la disposition des gestionnaires du fonds les pièces justificatives.

Comment nous présenter votre projet ?

Vous nous adressez un courrier répondant aux questions suivantes :

- Décrivez votre association, son histoire, ses missions, son territoire d'action.
- Décrivez-nous votre projet
- Quel est son objectif ?
- A quel besoin répond-t-il ?
- A qui s'adresse votre projet ?
 - ✓ Type de public ?
 - ✓ Nombre de personnes touchées
 - ✓ Localisation du public
- Quelle est la durée du projet ?
- A quelle fréquence vont avoir lieu les activités ?
- Quel est le budget prévisionnel du projet ?
- A quoi servirait le financement du fonds Ariste Wouters si vous l'obtenez ?

Le formulaire de candidature est disponible sur simple demande au 04/384.44.60 ou par mail à martine@lateignouse.be

Ce formulaire doit être renvoyé pour le 20 octobre à l'adresse suivante:

Fonds Ariste Wouters
Avenue François Cornesse, 61
4920 Aywaille
ou par mail
martine@lateignouse.be.

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury composé d'experts.

Le lauréat sera prévenu personnellement et le prix sera remis le 8 novembre 2008.